

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° DN230

présenté par

Mme Pic, Mme Rabault, Mme Santiago et Mme Thomin

ARTICLE 2

RAPPORT ANNEXÉ

Compléter l'alinéa 8 par la phrase suivante :

« Ces actions partenariales feront l'objet d'une communication annuelle au Parlement pour faire état des avancées de ces coopérations dans ladite zone. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement déposé par le groupe Socialistes et apparentés vise à prévoir une meilleure information du Parlement concernant la stratégie de la France dans l'Indopacifique, suite notamment à l'échec des accords commerciaux sur la vente de sous-marins à l'Australie et à la nécessité de clarifier les perspectives stratégiques dans les années à venir dans ladite zone. Cet amendement insiste sur le nécessaire rôle du Parlement dans le contrôle et l'évaluation de la politique de défense.